

Réf. : CP/ML

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 14 AVRIL 2021 à 18h30**

Date de la convocation du conseil municipal : 06 avril 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12 puis 13

L'an deux mille vingt, le 14 avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christine FOROT, MAIRE.

Etaient présents : C.FOROT – W.AUGUSTE – Y.ARMAND – S.MEARY – M.MERLIN – M.CECCHINI - G.JANUEL – L.VIGER – S.ROUSSIN - F.THEOLAS – B.DUBOIS

Absents excusés :

H.CHARANCON : procuration à Y.ARMAND

I.MEJEAN : procuration à S.ROUSSIN

AM.SOLIER

Absente non excusé : M.DENISE

Secrétaire de séance : S.MEARY

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2021
 - approbation budget COMMUNE et budgets annexes
 - affectation des Résultats budget COMMUNE et budgets annexes
2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022
 - budget COMMUNE et budgets annexes
 - délégations du conseil municipal au maire recours à l'emprunt
 - vote des taxes

Christine FOROT remercie les personnes présentes.

Elle constate que le quorum est atteint et aborde ensuite les points de l'ordre du jour.

Présence de la PRESSE (LE DAUPHINE/LA TRIBUNE).

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2020

Christine FOROT remercie M.MERLIN pour le travail remarquable dans la préparation des budgets, encore plus cette année, car elle a assumé ces fonctions en totale autonomie et a conduit avec les services la finalisation des BP.

*B.DUBOIS : c'est appréciable d'avoir une qualité de travail rendu, une transparence des finances.
Il s'excuse pour son absence à la commission des finances.*

Christine FOROT laisse ensuite la parole à Marion MERLIN, conseillère municipale déléguée aux finances qui commente les budgets. Elle rappelle le rôle important de la commission des finances dans la préparation des budgets orientations, dépenses, travaux... elle veille à la bonne gestion saine et organisée de la dépense publique.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
(IDENTIQUES AUX COMPTES DE GESTION)**

- approbation budget COMMUNE et budgets annexes
- affectation des résultats budget COMMUNE et budgets annexes

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Résultat de clôture exercice 2020	INVESTISSEMENT	- 24.284,55 €
	FONCTIONNEMENT	54.610,62 €
Résultat de l'exercice 2021	INVESTISSEMENT	- 1.134,88 €
	FONCTIONNEMENT	16.731,20 €
Résultat de clôture 2021	INVESTISSEMENT	- 25.419,40 €
	FONCTIONNEMENT	71.341,82 €

Après débat, en l'absence de Mme Christine FOROT maire, le CA 2021 est approuvé par à l'UNANIMITE.

Y.ARMAND : La vente du parc a permis d'avoir des réserves, ce budget a toujours été autosuffisant.

W.AUGUSTE : ce budget pourrait être soldé en 2024 si les emprunts sont soldés, tous les bénéfices seront ensuite basculés en recettes du budget principal.

B.DUBOIS : la commune a été contrainte de revendre, les lois ont changées, on n'a pas exploité, cela aurait été plus rentable si la commune avait exploité.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Résultat de clôture exercice 2020	INVESTISSEMENT	- 57.499,43 €
	FONCTIONNEMENT	9.685,87 €
Résultat de l'exercice 2021	INVESTISSEMENT	3.980,60 €
	FONCTIONNEMENT	69.724,30 €
Résultat de clôture 2021	INVESTISSEMENT	- 53.518,83 €
	FONCTIONNEMENT	79.410,17 €

Après débat, en l'absence de Mme FOROT maire, le CA 2021 est approuvé à l'UNANIMITE.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Résultat de clôture exercice 2020	INVESTISSEMENT	-17.843,18 €
	FONCTIONNEMENT	207.805,29 €
Résultat de l'exercice 2021	INVESTISSEMENT	- 285.845,19€
	FONCTIONNEMENT	192.019,48 €
Résultat de clôture 2021	INVESTISSEMENT	- 303.688,37 €
	FONCTIONNEMENT	399.824,77 €

Après débat, en l'absence de Mme FOROT maire, le CA 2021 est approuvé à l'UNANIMITE.

BUDGET COMMUNE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Résultat de clôture exercice 2020	INVESTISSEMENT	-113.185,42 €
	FONCTIONNEMENT	425.309,79 €
Résultat de l'exercice 2021	INVESTISSEMENT	115.390,83 €
	FONCTIONNEMENT	325.986,38 €
Résultat de clôture 2021	INVESTISSEMENT	2.205,41 €
	FONCTIONNEMENT	751.296,17 €

Après débat, en l'absence de Mme FOROT maire, le CA 2021 est à l'UNANIMITE.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : UNANIMITE.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : UNANIMITE.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : UNANIMITE.

BUDGET COMMUNE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : UNANIMITE.

AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET COMMUNE

Le CA 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement capitalisé de 128.957.25 € et un report à nouveau excédentaire de fonctionnement de 622.338.92 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

- compte 001 (solde d'exécution) : 2.205.41 €
 - compte 002 (report à nouveau excédentaire) : 622.338.92 €
- Approuvé à l'UNANIMITE.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le CA 2021 fait apparaître un report à nouveau excédentaire de fonctionnement de 61.139.21 €.
Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire la somme de 61.139.21 € au compte 002 (report à nouveau excédentaire) et au compte 001 (solde d'exécution) la somme de -303.688.37 €.
Approuvé à l'UNANIMITE.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

Le CA 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement capitalisé de 55.527.63 € et un report à nouveau excédentaire de 23.882.54 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire le solde :

- au compte 1068 : 55.527.63 €
 - au compte 001 un solde d'exécution de - 53.518.83 €
 - au compte 002 (report à nouveau excédentaire) : 23.882.54 €
- Approuvé à l'UNANIMITE.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Le CA 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25.419.40 € et un report à nouveau excédentaire de 45.922.42 €.
Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire le solde :
-compte 002 (report à nouveau excédentaire) : pour la somme de 45.922.42 €
-compte 1068 (excédent de FONCTIONNEMENT capitalisé) pour la somme de 25.419.40 €
-compte 001 un solde d'exécution de - 25.419.40 €.
Approuvé à l'UNANIMITE.

Toutes les délibérations correspondantes ont été prises.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Marion MERLIN conseillère municipale déléguée aux finances, commente les budgets présentés.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **76.703.65 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **38.790.15 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2022 tel qu'il est présenté à l'UNANIMITE.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **75.549.21 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **113.884.16 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2022 tel qu'il est présenté à l'UNANIMITE.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **322.088.64 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **728.744.49 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2022 tel qu'il est présenté à l'UNANIMITE.

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **2.043.533.53 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **2.865.620.63 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2022 tel qu'il est présenté à l'UNANIMITE.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE RECOURS A L'EMPRUNT

Par délibération en date du 5 juin 2020, le conseil municipal a délégué au maire pour la durée de son mandat, certaines attributions, conformément à l'article L 2122.22 du CGCT.

Parmi ces délégations figure l'autorisation pour le maire de recourir à l'emprunt.

Cette délégation doit être renouvelée chaque année au moment du vote des budgets, une présentation de la situation de la dette de la commune devant être effectuée.

Mme le maire demande donc au conseil municipal de lui renouveler cette délégation de recours à l'emprunt.

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire contractera tout emprunt à court, moyen et long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

Délibération prise en ce sens.

VOTE DES TAXES

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts, modifié par la loi N° 2021.1510 du 29 décembre 2021, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre, doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (15.51 %) a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Mme le maire propose de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021, tout en prenant en compte les évolutions législatives.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE pour maintenir les taux de 2021.

TAXE FONCIER PROPRIETES BATIES : 30.59 %

TAXE FONCIER PROPRIETES NON BATIES : 62.88 %

CFE (CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES) : 25.37 %

Délibération prise en ce sens.

C.FOROT : il est sage de ne pas augmenter le taux des taxes compte tenu des augmentations de l'an dernier émanant de la CCDSP (TEOM) qui ont pesé sur les ménages et de la prochaine revalorisation des bases par les services de l'état.

M.MERLIN remercie tous les services de la commune, qui font attention aux dépenses publiques pour avoir de bons résultats dans l'année, ainsi qu'aux acteurs qui ont contribué à la préparation des budgets.

C.FOROT remercie à nouveau M.MERLIN pour son travail accompli dans la préparation des budgets et la maîtrise des dépenses.

La séance est levée à 20H30.

Le Secrétaire de séance :
S.MEARY

Le Maire :
C.FOROT

